

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Attention : il vous est recommandé de ne pas imprimer vous-mêmes les bulletins de vote.

En application des dispositions de l'article R. 66-2 du code électoral, encourent la nullité les bulletins de vote :

- d'un modèle différent que l'exemplaire de référence remis à la commission de propagande ou à défaut, au président du bureau de vote ;
- ne répondent pas aux prescriptions de l'article R. 30 relatives au format, à la taille et au grammage d'un bulletin de vote : les bulletins doivent être imprimés en une seule couleur sur papier blanc, d'un grammage compris entre 60 et 80 grammes au mètre carré" et avoir le format suivant : 210 x 297 millimètres (A4) en mode paysage.

Les bulletins de vote seront envoyés au domicile des électeurs des départements pilotes et seront à disposition dans les bureaux de vote.

Par souci de préservation des ressources naturelles, merci de ne pas imprimer ce document pour aller voter.

« Un territoire, une collectivité, un destin »

liste conduite par

RODOLPHE ALEXANDRE



La Guyane rassemblée, c'est celle qui agit pour tous!

Faîtes le bon choix pour l'avenir de la Guyane!

SECTION DE CAYENNE

1- RODOLPHE ALEXANDRE

2- HÉLÈNE SIRDER

3- BORIS CHONG-SIT

4- SAU WAH LING

5- JOCELYN HO-TIN-NOÉ

6- AUDREY MARIE

7- ROGER-MICHEL LOUPEC

8- MÉLISSA FOWEL

9- GÉRALD VALACE

10- THARA GOVINDIN

11- MARC PIAT

12- ÉMILIENNE POLÉON-KLÉBERT

13- NICOLAS CORALIE

14- MARIE-CLAUDE VERDAN

SECTION PETITE COURONNE

1- THÉODORE ROUMILLAC

2- ISABELLE PATIENT

3- CLAUDE PLENET

4- ROLANDE CHALCO-LEFAY

5- MÉCÈNE FORTUNÉ

6- ÉLAINNE JEAN

7- HADJ BOUCHEHIDA

8- LAUREMY THÉRÉSINE-TOQUET

9- CHARLES WINGARDE

10- YOLANDE MILZINK-CINCINAT

11- CLAUDE AUVRAY

12- SOLENN BARON

SECTION GRANDE COURONNE

1- GABRIELLE NICOLAS

2- JEAN-CLAUDE LABRADOR 3- YVANNE BOURDON

4- FONG YA VA THAY

5- JOSIANE FAUVETTE-DANIEL

SECTION OYAPOCK

1- PIERRE DÉSERT

2- LÉDA MATHURIN

3- CHARLES MISO

4- PAMÉLA CHARLES

5- AROLD LABONTE

SECTION SAVANES

1- FRANÇOIS RINGUET

2- ÉMILIE VENTURA

3- DENIS BURLOT

4- CÉLINE RÉGIS

5- ALEX MADELEINE

6- ANNICK ANDRÉ

7- WANSY JEAN-FORT

8- DELPHINE DARRIGADE

9- CHRISTIAN PITTA

SECTION HAUT-MARONI

1- Anne-Gaëlle JOSEPH

2- DENIS GALIMOT

3- MARIE-FRANÇOISE MARTIN 4- ANDRÉ DJANI

5- BERNADETTE ALIMAN-HÉ

6- ANTOINE BLACKAMAN

7- MARIE-BRIGITTE BIRON

SECTION SAINT-LAURENT

1- CATHERINE LEO

2- LÉNAÏCK ADAM

3- DIANA JOJE-PANSA

4- JEHAN-OLIVIER MAIGNIEN

5- LAURIETTA DESMANGLES

6- CREPIN KEZZA

7- OLIVIA FRASER-JUBITANA

8- JOCELYN HOLDER

9- JOCELYNE FULGENCE

10- GUSTAVE BEN

SECTION BASSE MANA

1- ANNE-MARIE READ

2- HERVÉ ROBINFAU

3- PA-HOUA SIONG

4- JACQUELIN MARIUS

5- AMENDA BRON